



SCOUTS[®]
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Всемирная Организация Скаутского Движения
Organización Mundial del Movimiento Scout
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

World Scout Bureau, Central Office
Bureau Mondial du Scoutisme, Siège

Rue du Pré-Jérôme 5
Case Postale 91
1211 Genève 4 Plainpalais
SUISSE

Phone (+41 22) 705 10 10
Fax (+41 22) 705 10 20
Email worldbureau@scout.org
Web scout.org

Circulaire N° 18/2010

Aux : Commissaires Internationaux

Juin 2010

39e Conférence Mondiale du Scoutisme, 2011, Brésil
Appel de candidatures pour l'élection de membres au Comité Mondial du Scoutisme

Chers collègues,

Conformément à l'Article XII de notre Constitution, le mandat des six membres suivants du Comité Mondial du Scoutisme se termine à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme :

M. William F. (Rick) CRONK (Etats-Unis)
M. Mario DIAZ MARTINEZ (Espagne)
Mme Thérèse BERMINGHAM (Irlande)
M. Georges EL GHORAYEB (Liban)
M. Nkwenkwe NKOMO (Afrique du Sud)
M. Gualtiero ZANOLINI (Italie)

Comme suite aux amendements apportés à l'Article XII.3 de la Constitution lors de la dernière Conférence Mondiale du Scoutisme, des élections se tiendront à la la Conférence mondiale au Brésil, afin de repourvoir aux vacances pour couvrir la période 2011-2014. En conséquence, les délégués devront élire, à partir de la liste des candidats, six membres pour une période de trois ans.

En application de l'Article XII.2 (a) qui prévoit qu' « *en aucun cas ne pourra siéger simultanément au Comité plus d'un membre élu d'une même Organisation scout nationale* », les pays membres suivants ne pourront PAS présenter de candidats à ces élections : Brésil, Canada, Corée, Malaisie, Tunisie, Royaume-Uni.

Le nouveau Comité Mondial du Scoutisme sera donc composé des membres suivants :

- Six (6) membres élus :
 - M. Simon Hang-Bock RHEE (Corée)
 - M. Erik KHOO (Malaisie)
 - M. Wahid LABIDI (Tunisie)
 - M. John MAY (Royaume-Uni)
 - M. John NEYSMITH (Canada)
 - M. Oscar PALMQUIST (Brésil)
- Six (6) nouveaux membres à élire pour trois (3) ans
- Le Secrétaire Général de l'OMMS: M. Luc PANISSOD
- Le Trésorier: M. Maurice MACHENBAUM
- La présidence ou la vice-présidence de chaque Comité Régional du Scoutisme dûment élu
- Un membre du Conseil de la Fondation du Scoutisme Mondial.

Si votre Organisation souhaite proposer un(e) candidat(e), veuillez renvoyer le formulaire de candidature ci-joint, dûment rempli, au Bureau Mondial du Scoutisme **d'ici au 12 novembre 2010**, en ayant au préalable obtenu l'assentiment de l'intéressé(e).

Ainsi que stipulé au Titre II.2, du Règlement additionnel, pour être recevable, la désignation d'un(e) candidat(e) devra être effectuée ou confirmée par sa propre Organisation scout nationale sans quoi celle-ci ne sera pas valable.

Afin que les qualifications des candidats puissent être portées à la connaissance des Organisations Membres, nous vous demandons de remplir un exemplaire du formulaire de candidature ci-joint et de le renvoyer au Bureau Mondial du Scoutisme, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e) (selon spécifications indiquées dans le formulaire).

En application de la Résolution 25, adoptée par la 33e Conférence Mondiale du Scoutisme de 1993, les Organisations scouts nationales souhaitant soumettre une candidature, sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et du profil suggéré pour un(e) candidat(e) (annexés), tous deux publiés par le Comité Mondial du Scoutisme en septembre 1995 et révisés depuis.

L'Article XII.1 de la Constitution mondiale stipule que les membres du Comité Mondial du Scoutisme ne peuvent se considérer comme les représentants de « quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit ». Par ailleurs, l'un des objectifs principaux de l'OMMS étant de "promouvoir l'unité" du Mouvement scout à travers le monde (Article IV.2), le Comité Mondial du Scoutisme invite toutes les Organisations Membres de l'OMMS à garder à l'esprit, au moment de proposer une candidature, le souhait d'un équilibre géographique au sein du Comité mondial.

Pour rappel, six zones géographiques ont été définies par le Comité Mondial du Scoutisme: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe et Inter-Amérique. Les six membres dont le mandat se poursuit proviennent des zones géographiques suivantes: Arabe (1), Asie-Pacifique (2), Europe (1), Inter-Amérique (2).

En application de la Stratégie pour le Scoutisme adoptée à la 36e Conférence Mondiale du Scoutisme à Thessalonique, en particulier les priorités sur la participation des jeunes au processus de prise de décision et l'importance de l'équilibre homme-femme, et en conformité avec la Résolution 06/2002, les Organisations scouts nationales sont instamment invitées à nommer des jeunes ayant moins de 30 ans à la date de la Conférence, notamment des femmes comme candidates .

Après le 12 novembre 2010, la liste des candidats sera close et communiquée le plus tôt possible, avant la Conférence, à toutes les Organisations Membres.

Bien à vous,

Luc Panissod
Secrétaire Général

Annexes :

1. Cahier des charges pour les membres du Comité Mondial du Scoutisme
2. Profil suggéré pour les membres du Comité Mondial du Scoutisme
3. Formulaire de candidature / Formulaire de déclaration (texte de motivation)

CAHIER DES CHARGES POUR LES MEMBRES DU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME
Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, septembre 1995

Dernière mise à jour : juin 2010

Réf. : Résolution 25/93

LA SITUATION PERMANENTE (description)

1. Le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)

Organization Mondiale du Mouvement Scout

- Conférence Mondiale du Scoutisme : Organe suprême
- **Comité Mondial du Scoutisme : Organe Exécutif**
- Bureau Mondial du Scoutisme : Secrétariat

Le chef administratif de l'OMMS est le **Secrétaire Général** ; il est nommé par le CMS. Le **Trésorier** est également nommé par le CMS.

2. Les membres du CMS avec droit de vote

Il y a douze (12) membres élus au CMS avec droit de vote. Chaque membre est élu pour un mandat de trois (3) ans et pourra être réélu une fois. Après deux mandats consécutifs, soit au total six (6) ans, un membre sortant ne pourra être rééligible qu'après un intervalle de trois (3) ans.

(Se référer à l'Article XII.4 de la Constitution pour les dispositions en cas de vacance survenant parmi les membres élus du CMS entre deux Conférences Mondiales du Scoutisme. Si un nouveau membre est élu pour occuper une vacance, ce même membre est éligible à la Conférence mondiale suivante.)

3. Les membres du CMS sans droit de vote

Les membres du CMS suivants sont sans droit de vote :

- Le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
- Le Trésorier
- La présidence ou la vice-présidence de chaque Comité Régional du Scoutisme
- Un membre du Conseil de la Fondation du Scoutisme Mondial.

ROLES ET RESPONSABILITES

4. Les tâches constitutionnelles du Comité Mondial du Scoutisme

L'Article XII.1 de la Constitution mondiale stipule que :

Le Comité Mondial du Scoutisme est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale. Ses membres devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit.

L'Article XIII décrit les fonctions du Comité Mondial du Scoutisme comme suit :

1. *Agir au nom de la Conférence Mondiale du Scoutisme dans l'intervalle entre ses réunions; mettre en exécution ses décisions, ses recommandations et ses directives; et la représenter dans les manifestations et réunions internationales et nationales.*
2. *Promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde au moyen de visites, d'échanges de correspondance, de stages de formation et autres activités appropriées.*
3. *Conseiller et aider les Organisations Membres en vue d'atteindre le but et de mettre en pratique les principes et la méthode du Scoutisme.*
4. *Recommander l'admission d'Organisations scoutistes nationales demandant à être admises comme Membres et suspendre provisoirement la qualité de Membre d'une Organisation scoutiste nationale.*
5. *Préparer l'ordre du jour et les règles de procédure interne des réunions de la Conférence Mondiale du Scoutisme, en tenant compte des suggestions faites par les Organisations Membres, et nommer le président et les vice-présidents de la Conférence Mondiale du Scoutisme.*
6. *Nommer le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale et nommer son adjoint ou ses adjoints sur la recommandation du Secrétaire Général; et contrôler la gestion du Bureau Mondial du Scoutisme.*

7. Approuver le budget annuel et les états financiers du Bureau Mondial du Scoutisme.
8. Assumer la responsabilité de la collecte de fonds supplémentaires.
9. Approuver les constitutions et autres règlements régissant les Organisations Régionales du Scoutisme.
10. Nommer le Trésorier.
11. Accorder un statut consultatif à telles organisations en mesure d'aider le Mouvement scout.
12. Décider de l'attribution de décorations pour services rendus au Mouvement scout mondial.
13. Exercer les autres fonctions résultant de la présente Constitution et du Règlement Additionnel.

5. Les réunions du Comité Mondial du Scoutisme

Lors des années où il n'y a pas de Conférence mondiale, le CMS se réunit formellement deux fois l'an à Genève, en principe en mars et en septembre. Les réunions durent généralement trois jours pleins (traditionnellement le week-end + 1 jour).

Conformément à l'Article XV de la Constitution, *le CMS pourra établir de manière permanente ou à titre ad hoc tels comités subsidiaires et autres organes qu'il estime nécessaires à l'exécution de ses fonctions.*

A l'heure actuelle, il y a deux groupes de coordination et six sous-comités :

- Groupe de Coordination de la Stratégie
- Groupe de Coordination du Soutien aux Régions
- Comité d'Audit
- Comité du Budget
- Comité des Constitutions
- Comité des Méthodes Educatives
- Comité des Distinctions Honorifiques
- Comité Profil du Scoutisme.

Habituellement, les groupes de coordination se réunissent un jour avant les réunions du CMS. Les sous-comités peuvent se réunir avant les réunions du CMS ou à un autre moment.

Lors des années de Conférence, le CMS se réunit formellement à trois reprises, en mars et en novembre à Genève, ainsi qu'au moment et à l'endroit de la Conférence Mondiale du Scoutisme (généralement en juillet/août).

L'ordre du jour provisoire et les documents préparatoires sont envoyés aux membres du CMS à l'avance de chaque réunion.

En plus, le Steering Committee (Comité de direction du Comité Mondial), composé du Président, des deux Vice-Présidents et du Secrétaire Général, se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et tient habituellement ses réunions par conférence téléphonique.

Les six Jeunes Conseillers élus par le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial sont également invités à assister aux réunions du CMS.

En application de la Résolution 10/2002, les membres du CMS qui prennent part aux réunions du CMS et à celles des sous-comités sont en droit de demander le remboursement de leurs dépenses de voyage et d'hébergement conformément à la réglementation spécifique approuvée par le CMS.

6. Président et Vice-Présidents du CMS

Le Titre II Section 3 du Règlement Additionnel indique que :

Le Comité Mondial du Scoutisme élira au scrutin un président et un ou plusieurs vice-présidents pris parmi ses douze membres élus. Ils seront en fonction pendant la période comprise entre une Conférence et la suivante, leur mandat prenant fin à la clôture de la Conférence.

Depuis un certain nombre d'années, le CMS élit deux Vice-Présidents.

Bien que la Constitution mondiale ne mentionne aucune tâche spécifique pour le Président et les Vice-Présidents, les responsabilités suivantes leur sont habituellement confiées :

- Le Président du CMS préside normalement les réunions du CMS et du Steering Committee.
- Le Président du CMS approuve le compte rendu de ces réunions avant que celui-ci ne soit finalement approuvé par les autres membres du Comité.
- Le Président du CMS nomme, avec l'approbation des autres membres, le Président de chaque sous-comité. Le Président nomme également, sur recommandation du Président de chaque sous-comité, les membres des sous-comités qui rendent compte directement au CMS.

7. Association Bureau Mondial du Scoutisme (World Scout Bureau Inc.)

L'Association Bureau Mondial du Scoutisme (World Scout Bureau Inc. ou WSB Inc.) est l'entité juridique qui assume les responsabilités légales de l'OMMS, du Comité Mondial du Scoutisme et du Bureau Mondial du Scoutisme. Elle approuve le budget annuel de l'OMMS, signe les contrats au nom de l'OMMS, recrute et emploie le Secrétaire Général de l'OMMS.

Les membres de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme sont les membres avec droit de vote du CMS. L'Association Bureau Mondial du Scoutisme est administrée par un Comité de direction composé au maximum de sept personnes, comprenant le Président du CMS, les deux Vice-Présidents et le Secrétaire Général; au maximum trois membres supplémentaires peuvent également être élus au Comité de direction parmi les membres de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme.

L'Association Bureau Mondial du Scoutisme se réunit au moins une fois par année, habituellement au moment des réunions du CMS en septembre à Genève.

8. Fondation du Scoutisme Mondial (Fondation)

Les réunions du Conseil et/ou du Comité Exécutif de la Fondation, qui est un organe indépendant de l'OMMS, sont organisées plusieurs fois par an dans différents pays.

Les membres d'office du Conseil et/ou du Comité Exécutif de la Fondation sont le Président du CMS, l'un de ses Vice-Présidents et le Secrétaire Général.

9. Le Comité Consultatif OMMS/AMGE (Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses)

Le but du Comité Consultatif est de créer et de maintenir un climat de respect mutuel, de compréhension et de coopération entre les deux Organisations, et d'assurer un forum pour échanger des informations sur les activités pouvant avoir un impact sur les deux Organisations.

Le Comité Consultatif est actuellement formé de quatre représentants de l'OMMS et quatre de l'AMGE, comprenant les Président(e)s des CMS/Conseil mondial, les chefs exécutifs et deux autres membres des CMS/Conseil mondial.

Le Comité Consultatif se réunit au moins une fois par an, tour à tour à Londres et à Genève.

10. La Conférence Mondiale du Scoutisme et le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial

Le lieu de la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme et du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial en 2014 sera décidé par la Conférence Mondiale du Scoutisme de janvier 2011 au Brésil.

Il est prévu que le Président du CMS soit désigné comme Président de la Conférence et que les deux Vice-Présidents jouent également un rôle actif. Les autres membres du CMS assumeront eux aussi des tâches spécifiques pendant la Conférence.

11. Le Jamboree Scout Mondial et le Moot Scout Mondial

Le 22e Jamboree Scout Mondial se tiendra en juillet-août 2011 en Suède. Le 14e Moot Scout Mondial se tiendra en août 2013 au Canada.

12. Les Conférences Régionales du Scoutisme et autres activités

En vertu de l'Article XIX de la Constitution, peuvent être établies, conformément aux exigences de la présente Constitution, des Organisations Régionales du Scoutisme composées de Membres de l'Organisation Mondiale qui désirent se regrouper à l'intérieur de zones géographiques qui seront définies de temps à autres par le Comité Mondial du Scoutisme. Il n'y aura pas plus d'une Organisation régionale dans chaque zone.

A l'heure actuelle, l'OMMS est divisée en six Organisations Régionales du Scoutisme : Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe et Inter-Amérique.

Chaque Région tient une Conférence triennale ainsi que plusieurs réunions annuelles du Comité régional et de nombreuses autres activités régionales. Les prochaines Conférences régionales auront lieu en 2012/2013.

13. Liaison avec les autres Organisations ayant un Statut Consultatif accordé par le Comité Mondial du Scoutisme (Art. XIII.11)

Les Organisations ayant reçu le Statut Consultatif de la part du CMS sont les suivantes : le Conseil des Protestants dans le Guidisme et le Scoutisme (CPGS), Le Lien International des Scouts Orthodoxes Chrétien (DESMOS), la Conférence Internationale Catholique du Scoutisme (CICS), l'Amitié Internationale Scoute et Guide (AISG), le Forum International des Scouts Juifs (FISJ), l'Union Internationale des Scouts Musulmans (UISM), la Fraternité Mondiale des Scouts Bouddhistes (FMSB) et l'Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme (UPMS).

Des membres du CMS peuvent être appelés à avoir un rôle de liaison avec l'une ou l'autre de ces Organisations et assister à leur conférence et réunions. Le rôle spécifique des membres du CMS peut varier d'une organisation à une autre, selon les statuts de l'Organisation.

14. Liaison avec le Centre Scout International de Kandersteg (KISC)

Un représentant du CMS est membre du Comité du KISC.

15. Liaison avec les Organisations non scoutées

En fonction des circonstances, les membres du CMS peuvent être nommés personne de liaison avec les Organisations non scoutées qui maintiennent des relations avec l'OMMS, telles que l'UNESCO, le Rotary International, etc.

16. Tâches spéciales

En fonction des besoins résultant du travail du CMS.

* * *

PROFIL SUGGERE POUR LES MEMBRES DU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, septembre 1995

Mis à jour: septembre 1998, avril 2004, octobre 2004

Réf. : Résolution 25/93

En vertu de l'Article XII.1 de la Constitution mondiale, *les membres (du CMS) devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit.*

Ceci signifie que tout candidat au Comité Mondial du Scoutisme (CMS) :

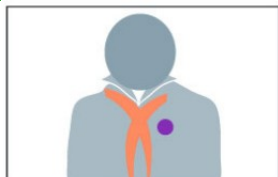
- Doit être un membre d'une Organisation Membre de l'OMMS.
- Doit avoir montré un fort engagement envers le Scoutisme, doublé d'une bonne compréhension et d'une expérience personnelle du Scoutisme mondial.
- Doit être sensible à la diversité culturelle et avoir vécu l'expérience de la relation inter-culturelle.
- Jouir d'une santé qui lui permette de voyager.
- Etre disponible pour se rendre à Genève deux fois par an.
- Avoir ou obtenir les moyens de se rendre à des événements scouts internationaux, ou dans d'autres pays, là où ses fonctions spécifiques nécessiteraient sa présence.
- Etre prêt à consacrer du temps, et à réagir par courrier, courriel, télécopie ou téléphone aux documents, rapports et correspondance qui lui sont adressés.
- Pouvoir communiquer soit en français soit en anglais.
- Comprendre et accepter la Mission du Scoutisme, afin de pouvoir, et vouloir, affronter avec créativité et détermination les défis du Scoutisme mondial; être capable de motiver et d'inspirer les autres membres du CMS et les autres collègues du Mouvement scout mondial; et de pouvoir mener une action constructive et positive dans l'accomplissement de ladite Mission.
- Etre motivé à agir de concert avec les autres membres du CMS, à servir de façon non partisane les seuls intérêts de l'OMMS dans la réalisation de sa Mission, et non pour des raisons d'ambition ou de prestige personnel.
- Etre disposé à : utiliser son indépendance de jugement; être sensible aux opinions et préoccupations des autres et à les respecter; prendre des décisions de façon résolue et non partisane, et les mettre en oeuvre avec tolérance; recommander ce qui est juste ou correct même si le choix fait n'est pas populaire; respecter les délais et faire honneur à ses responsabilités; travailler, dans l'esprit d'équipe, à construire au sein du Comité mondial les conditions favorisant l'unité et l'harmonie parmi ses membres.
- Avoir une haute conscience des responsabilités éthiques et professionnelles envers l'OMMS et au-delà, qui lui incombent en tant que membre du Comité mondial.
- S'inspirer en tout temps des Principes de l'OMMS dans ses décisions et actions.

* * *

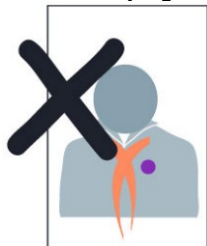
CANDIDATURE

Pour l'élection au Comité Mondial du Scoutisme, 2010

Prière de remplir un formulaire par candidat(e) à l'élection et de le renvoyer au Bureau Mondial du Scoutisme **d'ici au 12 novembre 2010**, accompagné **d'un portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e), en format électronique, ainsi que du **formulaire de déclaration** (texte de motivation) du (de la) candidat(e).



OUI Paysage



NON Vertical

- Photographie récente en couleurs
- En uniforme scout national
- Portrait format horizontal (paysage)
- Fond blanc
- Format électronique - **Haute définition**
.JPG ou .TIFF
- **(PAS de Power Point)**
- **(PAS de Microsoft Word)**

En application de la Résolution 9/2002, les candidat(e)s seront invité(e)s à présenter en plénière, lors de la séance du 11 janvier 2011, leurs motivations personnelles, priorités et objectifs pour leurs futures contributions au sein du Comité Mondial du Scoutisme s'ils (si elles) sont élu(e)s.

NOM DE FAMILLE: _____

PRENOM: _____

FONCTION: _____

NATIONALITE: _____ SEXE: MASCULIN FEMININ

DATE DE NAISSANCE: _____ ETAT CIVIL: _____

NOMBRE D'ENFANT(S): _____

LE(LA) CANDIDAT(E) EST UN MEMBRE COTISANT DE L'OMMS AU SEIN DE L'ASSOCIATION SCOUTE SUIVANTE:

PAYS: _____

ETUDES & QUALIFICATIONS: _____

LANGUES PARLEES: ANGLAIS FRANÇAIS

AUTRES LANGUES: _____

RESUME DE CARRIERE PROFESSIONNELLE:

AUTRES FONCTIONS OCCUPEES: _____

RESUME DU SERVICE SCOUT: (responsabilités successives, dates, etc., y compris participation à des comités ou des groupes de travail mondiaux/régionaux, ainsi qu'aux manifestations scouts internationales)

AUTRES ORGANISATIONS DONT IL/ELLE FAIT PARTIE:

Nous confirmons que le(la) candidat(e) susnommé(e) est d'accord de se présenter aux élections au Comité Mondial du Scoutisme.

Organisation Scoute Nationale: _____

_____ Pays: _____

Nom: _____ Fonction: _____

Date: _____ Signature: _____

(Président/Commissaire général/Commissaire international)

Veuillez renvoyer ce formulaire, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e), en format électronique, ainsi que du **formulaire de déclaration** (texte de motivation) du (de la) candidat(e), **d'ici au 12 novembre 2010.**

Date de clôture pour la réception des candidatures: **12 novembre 2010.**

Bureau Mondial du Scoutisme, Case postale 91, CH - 1211 Genève 4 Plainpalais, Suisse
E-mail : jsharp@scout.org

